

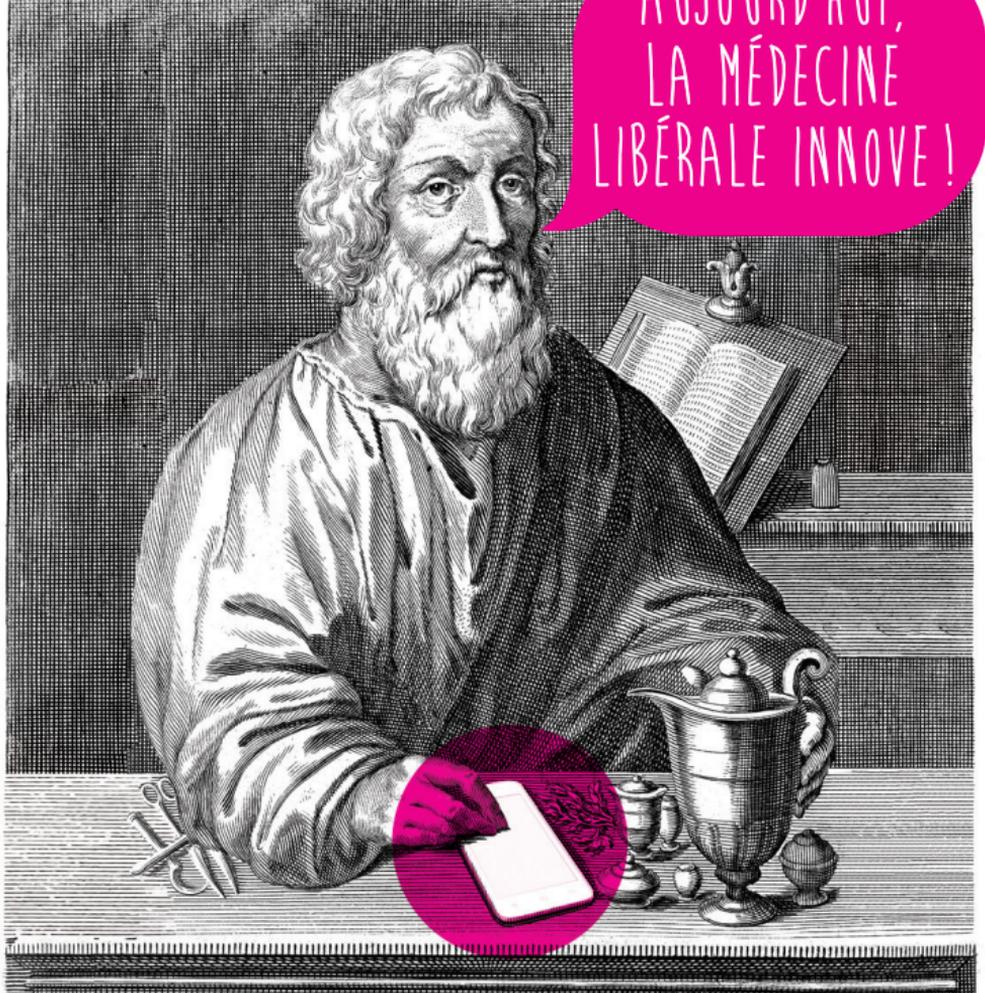


COMMENT GÉREZ-VOUS  
LES SOINS NON  
PROGRAMMÉS DE JOUR ?

## Les Soins Non Programmés de jour sont en constante augmentation :

Ils représentent **12%** de l'activité  
des médecins libéraux et cette moyenne  
ne reflète certainement pas l'impact élevé  
que les Soins Non Programmés de jour  
ont sur votre quotidien.

AUJOURD'HUI,  
LA MÉDECINE  
LIBÉRALE INNOVE !



ET SI VOUS Y PARTICIPIEZ ?

Votre URPS

a recherché une solution à la fois technique  
et organisationnelle pour optimiser et coordonner  
la prise en charge des Soins Non Programmés  
par les médecins libéraux.

Le Bas-Rhin sera le premier territoire à expérimenter  
cette nouvelle régulation médicale libérale.

# AVEC LE 116 117,

en votre absence

## LE RÉGULATEUR LIBÉRAL ORIENTE LE PATIENT VERS UNE CONSULTATION

Afin de proposer une solution alternative aux recours aux urgences en journée, la prise en charge des soins non programmés de jour par les cabinets libéraux sera désormais régulée à partir d'un numéro d'appel dédié :

116 117



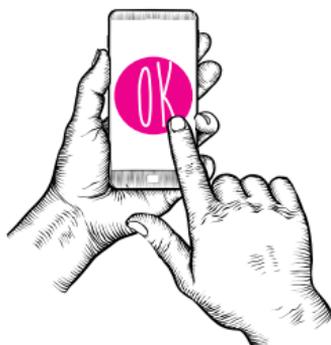
Urgence ressentie par un patient  
Appel du 116 117



Prise en charge et pré-diagnostic  
par le Médecin Régulateur Libéral  
Recherche d'un effecteur via l'application



Notification prioritaire du médecin traitant  
Puis notification de tous les médecins abonnés  
du territoire



Le premier médecin du territoire concerné ayant répondu positivement prend en charge le patient, après contact avec le régulateur

# DES SOINS NON PROGRAMMÉS DE JOUR

OPTIMISÉS, FLUIDIFIÉS ET COORDONNÉS !

**VOUS RECEVEZ SUR VOTRE PORTABLE**  
des notifications de Soins Non Programmés,  
déjà qualifiées par un confrère

**VOUS N'AVEZ AUCUNE OBLIGATION D'Y RÉPONDRE,**  
vous conservez une totale liberté dans votre exercice

**LE MÉDECIN TRAITANT PEUT SUIVRE LE PARCOURS**  
de ses patients même s'il n'a pas répondu  
à la notification

**VOUS BÉNÉFICIEZ À TITRE D'INTÉRESSEMENT**  
**DE 13€ DE PLUS PAR ACTE**

à la fin de l'année, cet intéressement  
sera augmenté de 2 euros par patient.

**L'APPLICATION EST SIMPLE D'UTILISATION,**  
les transmissions sont instantanées,  
le tout sans frais et sans engagement

# CURIEUX OU CONVAINCU ?

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ENTR'ACTES  
ET INSCRIVEZ-VOUS !

Votre URPS Médecins Libéraux encourage  
tous les médecins à s'inscrire et à télécharger  
l'application, pour comprendre le fonctionnement  
et pouvoir en réaliser les avantages.

Et cela bien sûr, sans aucune obligation de répondre  
aux demandes de Soins Non Programmés de jour.

## L'INSTALLATION EN 5 ÉTAPES



1

Munissez-vous de votre numéro  
RPPS et de votre carte CPS

2

Installation de l'application  
Entr'Actes et remplissez ensuite,  
le formulaire d'inscription

3

Réception par sms d'un code  
unique à reporter dans les cases  
d'un formulaire envoyé par mail

4

Réception de vos identifiants  
par SMS ou mail

5

Définition de votre signature  
de sécurité

## PARTICIPEZ SELON VOTRE VOLONTÉ !



### EFFECTEUR

Je participe activement  
au dispositif et intègre les SNP  
lorsque mon agenda le permet

### OBSERVATEUR

Je peux suivre la prise  
en charge de mes patients  
effectuée par un confrère

### AMBASSADEUR

Je parle du dispositif  
à mes confrères  
et relaie l'information

**Le dispositif, basé sur un échange entre confrères,**  
démontre que la médecine libérale  
a collectivement la capacité  
de s'organiser et de proposer des solutions coordonnées,  
pour optimiser et rationaliser la réponse  
aux Soins Non Programmés de jour.



Pour toute information sur ce nouveau dispositif,  
rendez-vous sur  
[www.un-medecin.fr](http://www.un-medecin.fr)

ou contactez :  
Carole Ramoussset  
URPS ML Grand Est  
par mail  
[snp@urpsmlgrandest.fr](mailto:snp@urpsmlgrandest.fr)  
ou par téléphone au 06 31 28 77 51

Avec le soutien de l'  et de l' **ADPS 67**

**URPSML**  
Médecins Libéraux  
GRAND EST